



Procès-verbal de l'Assemblée communale du 15 décembre 2025
Salle paroissiale – Ursy – 20.00 heures

Assemblée communale convoquée par une insertion dans la Feuille officielle du canton de Fribourg no 48 du 28 novembre 2025, un affichage au pilier public et par une convocation individuelle.

Président : Philippe Dubey, Syndic
Scrutateurs : Nathalie Goumaz, Bernard Oberson, Christian Bérard
Julien Marguerat, Norbert Moura
Présents : 312 citoyennes et citoyens (10.74 % de 2903 électeurs)

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 26 mai 2025
2. Présentation du plan financier
3. Présentation générale du budget
4. Coefficients et taux d'impôt
 - 4.1 Modification du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques de 77,0 % à 89,0 % de l'impôt cantonal de base
 - 4.2 Modification du coefficient de l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales de 77,0 % à 89,0 % de l'impôt cantonal de base
 - 4.3 Modification du taux de contribution immobilière de 1,75‰ à 2,5‰
5. Budget 2026
 - 5.1 Budget compte de résultats
 - 5.2 Budget compte des investissements
 - 5.2.1 Crédit d'engagement pour la mise en conformité des arrêts de bus à Montet-Glâne
 - 5.2.2 Crédit d'engagement pour l'aménagement d'un trottoir à la Route des Roches à Vauderens
 - 5.2.3 Crédit d'engagement pour l'aménagement d'un Ecopoint à la déchetterie à Montet-Glâne
 - 5.2.4 Crédit d'engagement rénovation salle communale Ursy
 - 5.2.5 Crédit additionnel aménagements routiers centre village Ursy
 - 5.2.6 Crédit additionnel pour l'harmonisation du plan d'aménagement local (PAL)
 - 5.3 Préavis de la commission financière
 - 5.4 Vote du budget global
6. Approbation du règlement sur la détention et l'imposition des chiens
7. Approbation du règlement sur le droit de cité communal
8. Approbation du règlement relatif à la perception d'un impôt sur les jeux d'adresse de grande envergure et sur les appareils automatiques de distribution
9. Approbation de la modification des statuts de l'association de communes « Secours Sud Fribourgeois »
10. Divers

A 20.05 heures, Monsieur Philippe Dubey, Syndic, ouvre l'assemblée. Il adresse une très cordiale bienvenue à toutes les personnes présentes. Aucune remarque n'est faite quant à la

convocation, cette assemblée peut valablement délibérer. Monsieur le Syndic nomme cinq scrutateurs.

Il informe, qu'afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, les débats seront enregistrés, ceci en conformité de l'article 3 du règlement d'exécution de la LCo. Cet enregistrement sera effacé, au plus tard après l'approbation du procès-verbal de la présente assemblée.

En ce qui concerne les votes, Monsieur le Syndic rappelle que, selon l'article 18 de la Loi sur les communes, l'assemblée vote à main levée. Toutefois le vote a lieu à bulletin secret lorsque la demande qui en est faite, est admise par le cinquième des personnes présentes. La demande doit être formulée avant chaque vote. Si des votes ont lieu sous la forme du bulletin secret, Mesdames Nadia Magnin et Sylviane Cottet, fonctionneront comme secrétaires des scrutateurs lors des dépouillements.

Quelques citoyens se sont excusés. M. le Syndic les remercie ; les noms ne sont pas cités. Des salutations particulières sont adressées au journaliste de « La Gruyère », M. Vincent Caille.

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 26 mai 2025

Le procès-verbal, joint au journal d'information du mois de décembre 2025, ne sera pas lu. Une erreur de prénom s'est glissée lors de sa rédaction au point 9 : c'est M. Christian Gavillet qui a pris la parole pour poser une question, et non M. Nicolas Gavillet. Nous vous remercions de bien vouloir nous en excuser.

Approbation :

VOTE : OUI 306 NON 0 Abstentions 6

✓ Le procès-verbal de l'assemblée du 26 mai 2025 est accepté à la majorité des voix exprimées

M. le Syndic remercie Mme Marie-Claude Conus, Secrétaire communale, pour la parfaite rédaction de ce procès-verbal.

2. Présentation du plan financier

M. le Syndic rappelle que, comme annoncé lors des dernières assemblées communales, une hausse de la fiscalité devait être envisagée. Après une analyse approfondie menée en collaboration avec la commission financière, le Conseil communal propose une modification des coefficients d'impôt ainsi qu'une augmentation du taux de la contribution immobilière.

Pour la présentation du plan financier 2027-2031, la parole est donnée à M. Julien Ronce, vice-Syndic et responsable des finances.

M. Julien Ronce relève que la présentation soumise intègre notamment les éléments suivants :

- le taux d'imposition des personnes physiques et morales fixé à 89 % ;
- le taux de la contribution immobilière fixé à 2,5 % ;
- l'équilibre des chapitres relatifs aux tâches environnementales, financés par des taxes.

L'analyse met en évidence une progression continue des charges. Les produits connaissent une légère augmentation jusqu'en 2030, puis une stagnation dès 2031.

Synthèse financière

Année	Charges (CHF)	Produits (CHF)	Résultat net (CHF)
2026	20'162'741.12	20'254'183.36	91'442.24
2027	20'704'567.71	20'474'477.32	-230'090.39
2028	21'202'365.94	20'685'383.61	-516'982.33
2029	21'592'522.45	20'852'358.95	-740'163.49
2030	21'933'177.86	20'996'431.43	-936'746.43
2031	22'271'564.60	20'229'012.58	-2'042'552.01

Analyse de l'évolution des charges 2026-2031 :

- ✓ Les charges régionales affichent une forte croissance +15.3 %
- ✓ Les charges communales augmentent de + 10.9 %
- ✓ Les charges cantonales augmentent modérément de + 3.9 %

Répartition des charges 2026 à 2031

Année	Charges communales	Charges régionales	Charges cantonales
2026	8'006'249.41	6'650'901.71	5'505'590.00
2027	8'223'254.91	7'020'974.80	5'460'338.00
2028	8'495'228.35	7'183'484.33	5'523'653.27
2029	8'703'131.33	7'301'254.79	5'588'136.34
2030	8'807'295.31	7'472'068.90	5'653'813.66
2031	8'880'532.58	7'670'319.68	5'720'712.34

Répartition des produits 2026 à 2031

Année	Produits communaux	Produits régionaux	Produits cantonaux
2026	16'747'181.84	11'582.00	1'621'012.00
2027	17'026'298.00	11'665.00	1'553'462.00
2028	17'218'902.17	11'749.00	1'562'977.00
2029	17'367'449.20	11'834.00	1'572'558.00
2030	17'492'969.39	11'919.00	1'582'204.00
2031	16'706'869.35	12'006.00	1'591'916.00

Nous constatons une diminution significative des produits communaux dès 2031, due à l'extinction de la provision liée à la réévaluation du patrimoine financier.

Au niveau régional, l'évolution des charges se présente comme suit :

- **Cycle d'orientation de la Glâne** : évolution des charges de CHF 1'432'700.30 entre 2020 et 2031, dont CHF 258'410.85 pour la période 2026 à 2031 ;
- **Réseau Santé Glâne** : évolution des charges de CHF 1'051'283.80 entre 2020 et 2031, dont CHF 533'300.50 pour la période 2026 à 2031 ;
- **Association Glâne Région** : évolution des charges de CHF 306'998.60 entre 2023 et 2031, dont CHF 76'989.45 pour la période 2026 à 2031.

M. Julien Ronce relève qu'il s'agit d'une planification financière et que la Commune travaille en étroite collaboration avec les associations du district.

Préavis de la commission financière :

La parole est donnée à M. Dominique Gavillet, Président de la Commission financière qui donne lecture du préavis de la commission financière. « Le plan financier 2027-2031 est établi sur la base d'un taux d'imposition de 89 % et d'une contribution immobilière de 2,5 ‰. Selon les projections, les charges communales augmenteront de manière continue, passant de 20,16 millions de francs en 2026 à 22,27 millions de francs en 2031. Ainsi, le résultat net, positif en 2026, deviendra déficitaire à partir de 2027, atteignant un déficit de 2.04 millions en 2031. Un prélèvement à la réserve de réévaluation de CHF 992'006.85 est planifié pour 2027 à 2030. En 2031, le prélèvement à la réserve de réévaluation planifié est de CHF 79'468.60. Après ce dernier prélèvement en 2031, la réserve de réévaluation sera totalement dissoute. Le plan financier tient compte de tous les investissements projetés des 5 prochaines années et ceux concernant les chapitres environnementaux devront être couverts par les taxes. En conclusion, la Commission financière donne un préavis favorable sur le plan financier des années 2027 à 2031 ».

M. le Syndic relève que les investissements prévus et votés sont déjà compris dans la planification. La planification n'est pas soumise au vote de l'assemblée.

Discussion :

M. Rainer Mohler demande si, dans la planification financière, les travaux liés au projet du centre du village d'Ursy sont prévus.

M. le Syndic répond que ces travaux sont effectivement prévus, mais qu'ils devront faire l'objet d'une décision de l'Assemblée communale. À ce stade, aucune date ne peut être communiquée concernant une éventuelle décision.

M. Rainer Mohler s'interroge sur l'importance du montant et relève que, si le projet ne devait pas se réaliser, une baisse des impôts serait éventuellement possible.

M. le Syndic précise que, pour l'année 2026, la planification financière ne tient pas compte de l'éventuel projet du centre du village d'Ursy.

M. Rainer Mohler demande s'il est possible de connaître les coûts du projet.

M. le Syndic relève que, malheureusement, à ce stade, les coûts ne peuvent pas être déterminés sans procéder à des demandes de soumissions. La répartition des charges entre la Commune et le Canton devra également être définie.

M. Julien Ronce indique que la question est pertinente, mais que la proposition d'augmentation du taux d'impôt pour 2026 ne tient pas compte de cet investissement, qu'il s'agisse de 3, 5 ou 10 millions de francs. Il précise que, bien que la presse ait évoqué ce projet comme un élément justifiant la hausse d'impôt, ce n'est pour l'instant pas le cas.

M. Gilbert Butty souhaite connaître le taux d'intérêt retenu pour les différentes dettes de la Commune.

M. le Syndic répond que le taux d'intérêt calculé est de 2 %.

M. Francis Gavillet constate qu'à la lecture des chiffres, il apparaît certain que la hausse d'impôt devra être doublée à l'horizon 2031.

M. Julien Ronce précise qu'il ne peut malheureusement pas répondre à cette question. Il rappelle qu'il s'agit d'une planification financière appelée à évoluer en fonction des investissements qui seront réalisés ou non. À ce jour, ce ne sont pas uniquement les autorités communales d'Ursy qui proposent une hausse d'impôt, mais plusieurs communes du district. Pour répondre à cette question, une nouvelle discussion sur le taux d'impôt aura lieu certainement ultérieurement.

M. Dominique Gremaud relève que la population sera appelée à se prononcer sur le référendum contre la loi d'assainissement des finances de l'État. Si celui-ci est accepté, les impôts cantonaux augmenteront. Il demande si, dans ce cas, les recettes communales augmenteront automatiquement.

M. le Syndic répond que non, car le taux communal est calculé en pourcentage de l'impôt cantonal de base, fixé à 100.

La parole n'est plus demandée.

3. Présentation générale du budget

M. le Syndic passe la parole à M. Julien Ronce, vice-Syndic et responsable des finances pour la présentation générale du budget.

Budget compte de résultats 2026

Libellé	Charges en CHF	Produits en CHF
Administration générale	1'556'763.50	377'228.10
Ordre et sécurité publics, défense	517'923.00	174'150.00
Formation	7'419'560.30	842'102.40
Culture, sport et loisirs	862'693.55	275'051.00
Santé	2'335'755.25	24'170.80
Prévoyance sociale	2'762'885.35	112'950.00
Trafic et télécommunications	1'277'965.50	204'723.50
Protection de l'environn. et aménag. du territoire	2'058'335.00	1'989'325.00
Economie publique	146'880.00	0.00
Finances et impôts	580'330.75	15'610'466.85
Totaux	19'519'092.20	19'610'167.65
Excédent de produits	91'075.45	

Résultat à trois niveaux

	Budget 2026	Budget 2025
Charges d'exploitation		
Charges de personnel	-2'355'201.00	-2'120'552.04
Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-2'332'348.20	-2'418'243.00
Amortissement du patrimoine administratif	-1'559'561.00	-1'575'221.70
Attributions aux fonds et financements spéciaux	-158'103.00	-158'103.00
Charges de transfert	-12'184'510.25	-11'472'084.24
Subventions à redistribuer	0.00	0.00
Revenus fiscaux	12'707'350.00	10'924'973.15
Revenus régaliens et de concessions	0.00	0.00
Taxes	2'363'120.00	2'384'900.00
Revenus divers	50'500.00	40'500.00
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	527'175.00	284'714.79
Revenus de transfert	2'164'778.95	1'921'930.25
Subventions à redistribuer	0.00	0.00
Résultat de l'activité d'exploitation	-776'799.50	-2'187'185.79
Charges financières	-533'190.75	-508'533.00
Revenus financiers	406'505.00	384'200.00
Résultat provenant de financements	-126'685.75	-124'333.00
Résultat opérationnel	-903'485.25	-2'311'518.79
Charges extraordinaires	0.00	0.00
Revenus extraordinaires	994'560.70	994'560.70
Résultat extraordinaire	994'560.70	994'560.70
Imputations internes	-396'178.00	-330'958.70
Imputations internes	396'178.00	330'958.70
Total imputations internes	0.00	0.00
Résultat total, compte de résultats	91'075.45	-1'316'958.09

Budget 2026 des investissements

Investissements reportés	CHF	7'185'774.55
Investissements 2026 proposés	CHF	612'000.00
	CHF	7'797'774.55

Préavis de la commission financière :

La parole est donnée à Mme Chantal Charrière, membre de la Commission financière qui donne lecture du préavis de la commission financière. Le budget tient compte d'une augmentation de l'impôt sur les personnes physiques et des personnes morales de 77 centimes par franc payé à l'Etat en 2025 à 89 centimes de franc payé à l'Etat dès 2026, ainsi que d'une augmentation de la contribution immobilière de 1.75 ‰ en 2025 à 2.5 ‰ dès 2026. Globalement, les charges s'élèvent à CHF 19'519'092.20. En contrepartie, les produits se montent à CHF 19'610'167.65. Ces produits sont notamment composés d'un prélèvement à la réserve de réévaluation de CHF 992'006.85 et d'un subside de fusion de CHF 77'000.00. Nous pouvons noter que les recettes sont estimées avec réalisme et prudence.

Budget des investissements : les charges et les produits, voté antérieurement et non réalisés au 15 décembre 2025, sont reportés au budget 2026. Tous les nouveaux investissements prévus à l'ordre du jour de cette assemblée font chacun l'objet d'un rapport séparé. Le budget présente un excédent net des dépenses de CHF 7'797'774.55. En conclusion, lors du vote sur

le budget 2026, la Commission financière invitera à approuver les budgets 2026 tels que présentés.

Discussion :

M. Rainer Mohler : on parle des investissements reportés déjà votés. Ces investissements sont-ils essentiels ?

M. le Syndic répond que les investissements reportés concernent principalement les réseaux d'eau. Plusieurs investissements ont été votés pour l'adduction d'eau potable, l'évacuation des eaux claires et des eaux usées. Ces travaux sont planifiés sur plusieurs années ; ils ont déjà débuté et sont nécessaires afin de mettre les réseaux à niveau et de garantir le maintien des infrastructures.

M. Laurent Broillet rappelle que le budget 2025 présentait un déficit et demande s'il est déjà possible d'estimer le résultat en cette fin d'année.

M. le Syndic indique qu'un revenu extraordinaire est attendu en raison de la réévaluation du bâtiment de la salle communale de Montet, laquelle sera transférée dans le patrimoine financier. Il précise qu'il s'agit d'une écriture comptable. Il estime néanmoins que la perte pourrait être moins importante que celle annoncée initialement.

M. Julien Ronce précise que la salle communale de Montet faisait jusqu'ici partie du patrimoine administratif. Il explique que, même en cas de vente de ce bâtiment, les activités communales pourraient se poursuivre, raison pour laquelle il a été décidé de le transférer dans le patrimoine financier. Cette opération générera un produit, sans toutefois avoir d'impact sur la gestion des liquidités.

4. Coefficients et taux d'impôt

En préambule, M. le Syndic relève que les contribuables des anciennes communes d'Ursy et de Montet-Glâne ont bénéficié, depuis de nombreuses années, de taux d'impôt très bas. Avant les années 2000, les taux d'impôt des villages composant la commune étaient nettement plus élevés, et plusieurs baisses importantes avaient été consenties. Cette situation était possible grâce à d'importants revenus extraordinaires.

Aujourd'hui, ces revenus extraordinaires ont fortement diminué, alors que les charges liées ont, quant à elles, considérablement augmenté. M. le Syndic précise que, même si l'augmentation proposée est importante, il convient de garder à l'esprit que les taux envisagés se situent dans la moyenne du district.

En résumé, ce n'est pas le taux proposé qui est hors norme, mais bien les taux actuels qui sont particulièrement bas.

4.1 Modification du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques de 77,0 % à 89,0 % de l'impôt cantonal de base

M. le Syndic passe la parole à M. Julien Ronce, vice-Syndic et responsable des finances pour la présentation de ce point de l'ordre du jour.

En préambule, M. Julien Ronce rappelle les résultats du plan financier 2025–2029, tels qu'ils ont été présentés lors de la séance d'information relative à la fusion des anciennes communes d'Ursy et de Montet-Glâne.

Années	Dépenses	Recettes	Résultat
2025	17'887'108.77	17'004'109.62	-882'999.15
2026	18'257'238.90	17'208'292.19	-1'048'946.71
2027	18'555'973.12	17'449'668.77	-1'106'304.36
2028	18'842'540.80	17'628'945.75	-1'213'595.04
2029	19'177'723.08	17'775'316.15	-1'402'406.93

Des augmentations d'impôt avaient également été annoncées dans les anciennes communes de Montet-Glâne et d'Ursy. L'évolution des taux d'impôt des villages composant la Commune d'Ursy sur une période de 30 ans est également présentée. En 1996, les taux se situaient entre 0,85 et 1,20.

Selon les statistiques cantonales, en 2025, la Commune d'Ursy présente le taux d'imposition le plus bas du district de la Glâne pour les personnes physiques. En cas d'acceptation de la proposition soumise au vote, la Commune se situerait dans la moyenne des taux du district.

Pourquoi demander cette augmentation :

- ✓ Application du principe de l'équilibre financier
- ✓ Diminution des impôts spéciaux (mutations, gains immobiliers)
- ✓ Diminution de l'impôt sur les personnes morales
- ✓ Stagnation voire diminution des impôts sur les personnes physiques
- ✓ La Commune ne dispose plus de bénéfice extraordinaire à la suite de la vente de divers actifs
- ✓ Augmentation des charges régionales (RSG – CO – AGR)
- ✓ Augmentation des charges cantonales (PAFE)
- ✓ Investissements votés et nécessaires pour les infrastructures et les services à la population

Augmentation des charges communales entre 2021 et 2026

Désignation	Montant en CHF
Augmentation des taux d'activité à l'administration	124'000.00
Logiciels	38'000.00
Entretiens des bâtiments du patrimoine administratif et amortissements supplémentaires dus aux investissements	90'000.00
Entretien du centre scolaire Ursy	21'000.00
Accueil extrascolaire	400'000.00
Transports scolaires	50'000.00
Maternelle	25'000.00
Personnel de l'exploitation augmentation des taux d'activité	46'000.00
Routes, amortissements supplémentaires des nouveaux investissements	62'000.00
Eau potable	175'000.00
Traitement des eaux usées	48'000.00
Gestion des déchets	129'000.00
Intérêts des dettes	327'000.00
Total	1'535'000.00

Evolution des charges régionales :

- **Cycle d'orientation de la Glâne** : évolution des charges de CHF 1'432'700.30 entre 2020 et 2031, dont CHF 1'174'289.45 pour la période 2020 à 2025 ;
- **Réseau Santé Glâne** : évolution des charges de CHF 1'051'283.80 entre 2020 et 2031, dont CHF 517'983.30 pour la période 2020 à 2025 ;
- **Association Glâne Région** : évolution des charges de CHF 306'998.60 entre 2023 et 2031, dont CHF 230'009.15 pour la période 2023 à 2025.

M. Julien Ronce précise que la commune n'a pas le choix de proposer une augmentation. Sans action, la commune affichera un déficit de l'exercice 2026 de CHF -1'788'839.71. Le résultat opérationnel sera de CHF -2'783'400.41.

Conséquences sans augmentations :

- ✓ Diminutions des services publics (écoles, routes, culture)
- ✓ Gel des investissements (eaux, déchetterie, routes, bâtiments)
- ✓ Les charges liées seront toujours identiques mais les rentrées fiscales ne permettront pas de les absorber

- ✓ Si nous n'avons pas d'augmentation d'impôt, elle interviendra tôt ou tard et sera plus élevée.

Les bénéfices attendus :

- ✓ Maintien des prestations à la population
- ✓ Sécurisation financière de la commune
- ✓ Capacité à concrétiser les investissements votés

Préavis de la commission financière :

La parole est donnée à M. Dominique Gavillet, Président de la Commission financière qui donne lecture du préavis de la commission financière. « A l'étude du budget 2026, la Commission financière a constaté que les recettes sont estimées avec réalisme et prudence et que toutes les charges inscrites sont nécessaires au bon fonctionnement de notre commune. De plus, les projections du plan financier 2027-2031 indiquent une constante augmentation des charges, tandis que la progression des recettes sera moins importante. Selon la loi sur les communes, la Commune d'Ursy doit établir un budget équilibré. A vu des différents points énoncés, une augmentation du taux des impôts est nécessaire afin d'obtenir l'équilibre budgétaire. En conclusion, la Commission financière donne un préavis favorable à l'augmentation du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques de 77 ct à 89 ct par franc payé par l'Etat selon la proposition du Conseil communal.

M. le Syndic précise qu'il n'y a, selon lui, aucune dépense inutile dans le budget, celui-ci couvrant essentiellement des tâches régaliennes. Il indique que certaines dépenses pourraient néanmoins être supprimées, telles que le repas des aînés, les camps scolaires, le soutien aux sociétés sportives et culturelles, la célébration de la Fête nationale (subvention pour les repas) ou encore la verrée suivant l'Assemblée communale. De telles mesures représenteraient, sur une année, une économie d'environ CHF 150'000.00. Il ajoute qu'il serait également possible de réduire les travaux d'entretien des routes et des réseaux d'eau, de restreindre les charges salariales ou de diminuer certaines prestations. Une autre option consisterait à vivre à crédit, en augmentant l'endettement communal. Il souligne toutefois que recourir à l'emprunt pour couvrir des charges courantes n'est pas une solution souhaitable pour une commune. Des économies sont donc possibles, mais elles ne sont pas souhaitées.

Discussion :

M. Francis Gavillet se dit déçu des propos de M. le Syndic concernant la possibilité d'économiser sur le repas des aînés ou les camps de ski, estimant que ce n'est pas le sujet principal. Après avoir pris connaissance des comptes, il propose d'accepter une augmentation d'impôt, mais de la moitié de la proposition du Conseil communal. Selon lui, la proposition actuelle correspond à une hausse de 15,6 %.

M. Julien Ronce répond qu'une augmentation de 6 points ne serait pas suffisante au vu des chiffres présentés ce soir, et que la commune finirait par manquer de liquidités. Les situations présentées permettent à chacun d'illustrer l'impact de l'augmentation d'impôt pour chaque citoyen.

M. Francis Gavillet estime que la commune pourrait réaliser un million d'économies sur les investissements prévus, en les reportant.

M. Julien Ronce précise que le budget de résultats comporte les coûts liés à la dette et aux amortissements. Il n'est donc pas possible de dégager un million sur les investissements.

M. Francis Gavillet insiste pour que la discussion se concentre sur l'année 2026 et la hausse d'impôt correspondante, et non sur les années suivantes, telles que présentées dans la planification financière jusqu'en 2031. Il réitère sa proposition de voter la moitié de l'augmentation proposée par le Conseil communal.

M. le Syndic prend note de cet amendement.

M. Robert Ellriegel souhaite savoir, pour les personnes morales, ce que représentent les recettes par rapport aux personnes physiques, et s'interroge sur les projets de la commune pour attirer de nouvelles entreprises à Ursy.

M. Julien Ronce répond qu'au budget 2026, les recettes prévues pour le bénéfice sur les personnes morales sont de CHF 148'500.00 contre CHF 360'300.00 au budget 2025. Il précise que l'impôt des personnes morales est en constante diminution ces dernières années.

M. Robert Ellriegel demande si cela signifie un désintérêt des entreprises pour la commune.

M. Julien Ronce répond que ce n'est pas le cas : la baisse des recettes est liée à l'état financier actuel des personnes morales et à la situation économique générale.

M. Robert Ellriegel ajoute que, pour les personnes physiques, cette hausse d'impôt n'est pas évidente, chaque situation étant différente.

M. Julien Ronce indique que le Conseil communal comprend cette remarque et que chaque contribuable a une situation personnelle. Il précise que ce n'est pas avec plaisir que le Conseil communal propose cette augmentation.

M. le Syndic conclut en soulignant que l'intérêt des entreprises pour Ursy est réel et que la commune fait le maximum pour les attirer.

M. Nicolas Reichel relève que, dans le budget des investissements, figurent notamment la mise en conformité des arrêts de bus, l'aménagement d'un trottoir, l'aménagement d'un Ecopoint, ainsi que divers aménagements routiers. Selon lui, tous ces aspects ne sont pas encore mentionnés et il s'interroge sur la possibilité de présenter une contre-proposition progressive sur plusieurs années pour les impôts.

M. le Syndic répond que les investissements seront détaillés dans le budget des investissements et qu'ils ne sont pas encore votés.

M. Julien Ronce indique qu'une augmentation de 6 points n'est pas suffisante. Bien que modeste, cette hausse entraînera un manque de liquidités en 2026, ce qui obligerait soit à emprunter, soit à réduire les dépenses prévues.

M. Nicolas Reichel souligne que si le vote de ce soir est refusé et qu'aucune contre-proposition n'est acceptée, la situation serait encore plus problématique.

M. le Syndic a pris note de l'amendement proposé, qu'il ne conteste pas, mais relève que cela ne suffira pas.

M. Nicolas Reichel demande pourquoi la commune investit massivement dans les routes.

M. Julien Ronce précise que pour les arrêts de bus et les trottoirs, il ne s'agit pas d'investissements massifs. Les arrêts de bus constituent une obligation légale.

M. Philippe Mesot s'interroge sur la possibilité d'augmenter l'arrivée de personnes physiques dans la commune, par exemple en développant de nouvelles zones à bâtir.

M. le Syndic répond que la Commune d'Ursy a déjà connu un développement conséquent, mais que cela n'enrichit pas directement la commune sur le plan financier. Il n'est en outre pas possible d'étendre les surfaces constructibles.

M. Philippe Mesot souligne qu'il existe des zones à Montet-Glâne.

M. le Syndic confirme que des projets sont en cours d'élaboration, mais que les parcelles ne sont pas la propriété de la commune d'Ursy et que les procédures nécessaires prennent du temps.

Mme Sarah Pochon : habite à Esmonts depuis quelques années. A déjà fait partie d'un exécutif. Est contente de la diversité des interventions de ce soir. Elle remercie le Conseil communal pour son courage, à l'aube des futures élections communales, de présenter cette augmentation des coefficients d'impôt.

M. le Syndic remercie Mme Sarah Pochon pour son intervention.

M. Cédric JeanRichard : remercie pour les détails présentés ce soir, qui génèrent de son côté une certaine incertitude et, du côté du Conseil communal, un certain malaise. La finance déteste l'incertitude et il estime que nous avançons dans le brouillard, ce qui génère une forme d'angoisse. Il ne souhaite pas s'étendre sur la situation économique que nous vivons tous, relevant que nous sommes dans le même bateau.

Plusieurs habitants soulèvent la question de l'opportunité des investissements : faut-il maintenir les choix faits par le passé ou revenir sur certains investissements votés ? Il s'interroge également sur la fusion des communes et se demande si elle aurait été acceptée dans ces conditions. Il questionne le Conseil communal sur les démarches entreprises pour attirer des

contribuables fortunés ou des entreprises, rappelant qu'une fiscalité attractive est un élément clé, comme cela avait été le cas lorsqu'il s'est installé dans l'ancienne commune de Montet-Glâne.

M. Julien Ronce : précise qu'il s'est interrogé sur la question de la non-fusion des communes. Lors de la séance d'information sur la fusion des pertes importantes avaient déjà été annoncées. Il indique avoir effectué un calcul rapide : l'ancienne commune de Montet aurait également dû adapter son coefficient d'impôt à 87 voire 88, sans que les situations soient pour autant comparables. Concernant une fiscalité attractive, il souligne qu'il n'existe pas de baguette magique. La création de nouvelles zones constructibles n'est pas possible à l'heure actuelle en raison des réglementations en vigueur. Il serait évidemment souhaitable d'attirer des contribuables fortunés, mais cela reste aléatoire. À titre d'exemple, la commune de Siviriez a bénéficié d'un contribuable fortuné, tout en annonçant néanmoins une augmentation de son coefficient d'impôt prochainement.

M. Mathieu Janin : prend la parole avec une double casquette, celle d'un entrepreneur et ancien Conseiller communal à Montet-Glâne. C'est fort de cette expérience et conscient que la fusion avec Montet-Glâne a permis de consolider une fortune communale nette supérieure à 4 millions de francs, qu'il exprime une préoccupation sérieuse concernant le budget 2026. Le budget présenté ce soir prévoit une hausse importante de 12 points. La presse régionale évoque des augmentations dans le district, mais aucune autre commune n'augmente autant. Ursy est la seule à opérer un choc fiscal de cette ampleur.

Il estime qu'un élément fondamental manque pour justifier une telle décision : le bilan consolidé post-fusion n'est pas présenté. Nous ne connaissons ni l'état exact des réserves disponibles, ni la part prélevée pour équilibrer le budget, ni ce qu'il en reste. En tant qu'ancien Conseil communal il sait qu'on ne peut pas décider une hausse majeure sans connaître l'état des fonds propres.

Il relève que, dans la Glâne, les hausses existent mais qu'elles sont généralement graduelles. Un principe essentiel doit être respecté : on ne supprime pas les investissements, on les hiérarchise. Certains besoins essentiels doivent passer avant des besoins de confort. À côté des objets vitaux le projet de réaménagement du centre village d'Ursy est mis en avant mais il n'apparaît pas dans le budget, il n'y a aucun crédit d'engagement. Si ce projet devait être présenté, un financement supplémentaire serait nécessaire.

Selon lui, la responsabilité d'Ursy n'est pas d'amplifier la vague des hausses, mais d'en lisser les effets. Avant d'accepter une augmentation de 12 points, il estime indispensable de connaître l'état des réserves et la trajectoire financière post-fusion.

Il conclut en proposant une démarche responsable, transparente et constructive, et soumet à l'Assemblée la motion suivante :

L'Assemblée communale d'Ursy décide de renvoyer le budget 2026 au Conseil communal et de mandater ce dernier afin de présenter, dans un délai raisonnable, un nouveau budget accompagné :

- ✓ du bilan consolidé post-fusion intégrant la fortune nette apportée par Montet ;
- ✓ d'un état des réserves disponibles ;
- ✓ d'une trajectoire financière tenant compte des investissements obligatoires ;
- ✓ d'une hiérarchisation des investissements distinguant les besoins essentiels, des besoins de confort ;
- ✓ et d'une étude visant à lisser progressivement une hausse d'impôt.

M. le Syndic précise que, dans le district, la commune de Rue propose également une hausse de 12 points.

M. Julien Ronce : précise qu'hormis le fait que d'autres communes proposent également des augmentations, un élément important doit être relevé : oui, l'augmentation est significative, mais Ursy dispose actuellement du taux communal le plus bas du district. Si la commune avait déjà un taux de 88 voire 90, les discussions de ce soir seraient différentes. Cette hausse importante s'explique par le fait que la commune d'Ursy a fait bénéficier ses habitants, durant plusieurs années, d'une fiscalité attractive. Il précise qu'il n'existe pas une réserve de 4 millions disponible. Le bilan consolidé a été présenté lors de la dernière assemblée : il s'élève à environ 17 millions, mais il ne s'agit pas de liquidités disponibles sur un compte bancaire. Cela signifie que la commune peut absorber des pertes jusqu'à ce montant, mais le véritable problème

concerne les liquidités, raison pour laquelle une hausse d'impôt est proposée ce soir. Il indique que l'Assemblée peut refuser la hausse, mais qu'alors, lorsque le Conseil communal reviendra avec une nouvelle proposition, la situation de liquidités se sera péjorée et d'autres discussions seront probablement nécessaires. Toutes les informations nécessaires ont été communiquées et, lors de la séance de fusion, ces éléments n'étaient pas une surprise pour les personnes présentes.

Mme Nathalie Goumaz : indique qu'elle aurait attendu une proposition plus progressive et moins brutale que l'augmentation de 12 points présentée. Elle aurait souhaité un plan d'investissements plus concerté, accompagné de certaines économies. Elle exprime également son inquiétude pour les citoyens contribuables ainsi que pour les entrepreneurs.

M. le Syndic remercie Mme Nathalie Goumaz pour sa prise de position et précise que, même si l'on peut parler de progressivité, le vote de ce soir concerne uniquement l'année 2026 ; il n'est pas possible d'anticiper les taux des années suivantes.

M. Julien Ronce précise qu'au niveau de la planification financière, nous avons pris en compte la totalité des investissements que nous jugeons nécessaires pour la commune d'Ursy.

M. Claude Baudois : propose une augmentation du coefficient d'impôt de 77 % à 85 %, ainsi qu'un taux de 2 pour mille pour la contribution immobilière.

M. le Syndic prend note de la proposition, précisant que la contribution immobilière sera traitée au point correspondant de l'ordre du jour.

Une intervenante demande quelle est la moyenne des taux au niveau cantonal.

M. Julien Ronce indique que cette information est disponible sur internet, mais qu'elle ne peut pas être présentée ce soir.

M. Christophe Richoz demande que le vote se fasse à bulletin secret.

M. le Syndic prend note de la demande et précise qu'elle sera soumise au vote.

M. Marcel Gavillet : félicite le Conseil communal pour la proposition qui est faite ce soir. Les chiffres sont remis en question ce soir mais il confirme leur exactitude, ayant fait partie durant de nombreuses années des autorités cantonales et communales. Selon lui, il n'existe pas réellement d'autres solutions et les arguments ont été clairement expliqués. Il invite l'Assemblée à accepter la hausse d'impôt.

M. le Syndic remercie M. Marcel Gavillet pour son intervention.

M. Philippe Conus relève qu'il est évident qu'une augmentation d'impôt ne fait plaisir à personne. Comme relevé par M. Marcel Gavillet nous n'avons pas trop le choix. Il faut savoir pourquoi nous en sommes là. On en demande toujours plus aux communes (infrastructures, trottoirs, etc...), une part importante de la dégradation des finances communales provient des charges reportées par le Canton. Au niveau du district, les charges ne sont pas des charges liées, comme les associations appartiennent aux communes et, Ursy est bien représentée dans les comités de direction. Il évoque les investissements réalisés pour Epicentre, projet accepté par votation tant par les anciennes communes d'Ursy que de Montet, souvent qualifié de magnifique, mais dont il faut aujourd'hui assumer les charges. Concernant les homes, il souligne que les communes ont investi mais qu'au vu du vieillissement de la population, une reconstruction sera probablement nécessaire, sans pour autant viser le luxe.

À la lecture de la planification à cinq ans, il estime qu'il faudra revoir les investissements, les échelonner et les prioriser. Contrairement à certaines interventions, il relève que peu de moyens sont désormais consacrés aux routes et à l'entretien des bâtiments, alors que cela est nécessaire.

Il appelle également le district à ne plus accepter d'augmentations budgétaires excessives et à refuser de nouveaux reports de charges cantonales. Toutes les charges devront être analysées. Il conclut en indiquant qu'il votera en faveur de l'augmentation proposée ce soir.

M. le Syndic remercie M. Philippe Conus pour son intervention et précise que, concernant les associations, une sonnette d'alarme a déjà été tirée l'année précédente, ce qui explique que les augmentations prévues pour 2026 soient moins importantes.

La discussion n'est plus demandée. M. le Syndic propose de passer au vote de la demande de vote à bulletin secret. Pour rappel, la demande doit être acceptée par le cinquième des personnes présentes.

Décision :

Une personne quitte la salle avant le vote.

- ✓ 22 personnes demandent le vote à bulletin secret.

La demande n'est pas acceptée par le cinquième des personnes présentes, on vote à main levée.

M. le Syndic rappelle avant le vote que nous avons deux amendements soit :

- 1) modification du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques de 77,0 % à 85,0 %
- 2) modification du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques de 77,0 % à 83,0 %

Conformément à l'art. 15 RELCo, nous allons procéder de la manière suivante pour les votes.

- 1) La proposition du Conseil communal est soumise en premier au vote.
- 2) Lorsque la proposition du Conseil communal obtient la majorité des voix, les autres propositions ne sont plus soumises à l'assemblée.
- 3) Lorsque la proposition du Conseil communal n'obtient pas la majorité des voix, on vote selon la même procédure sur les autres propositions.

Décision :

Modification du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques de 77,0 % à 89,0 % de l'impôt cantonal de base

VOTE :	OUI	187	NON	109	Abstentions	16
---------------	------------	-----	------------	-----	--------------------	----

- ✓ La modification du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques de 77,0 % à 89,0 % est acceptée à la majorité des voix exprimées.

4.2 Modification du coefficient de l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales de 77,0 % à 89,0 % de l'impôt cantonal de base

M. le Syndic passe la parole à M. Julien Ronce, vice-Syndic et responsable des finances pour la présentation de ce point de l'ordre du jour.

Pourquoi adapter les coefficients d'impôt à celui des personnes morales ?

- ✓ instaurer une fiscalité équitable
- ✓ toutes les infrastructures communales sont à leur disposition
- ✓ favoriser une image de cohérence et de transparence fiscales entre la population et les acteurs économiques
- ✓ il est habituel que les taux soient identiques entre les personnes physiques et morales

Préavis de la commission financière :

La parole est donnée à M. Dominique Gavillet, Président de la Commission financière qui donne lecture du préavis de la commission financière. Selon la loi sur les communes, la Commune d'Ursy doit établir un budget équilibré. A vu des différents points énoncés, une augmentation du taux des impôts est nécessaire afin d'obtenir l'équilibre budgétaire. En conclusion, la Commission financière donne un préavis favorable à l'augmentation du coefficient de l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales de 77 ct à 89 ct par franc payé par l'Etat selon la proposition du Conseil communal.

Discussion :

La parole n'est pas demandée.

Décision :

VOTE :	OUI	225	NON	44	Abstentions	32
---------------	------------	------------	------------	-----------	--------------------	-----------

- ✓ La modification du coefficient de l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales de 77,0 % à 89,0 % est acceptée à la majorité des voix exprimées

4.3 Modification du taux de contribution immobilière de 1,75‰ à 2,5‰

M. le Syndic passe la parole à M. Julien Ronce, vice-Syndic et responsable des finances pour la présentation de ce point de l'ordre du jour.

Pourquoi augmenter aussi le taux de la contribution immobilière ?

- ✓ Répartition de l'effort entre plusieurs sources de revenus
- ✓ Responsabilisation de tous les acteurs, entreprises, particuliers, propriétaires
- ✓ L'augmentation équilibrée des trois composantes (personnes physiques, personnes morales et contribution immobilière) montre la volonté de partage équitable de l'effort fiscal
- ✓ L'alignement sur les principes de l'équité et de responsabilité

Préavis de la commission financière :

La parole est donnée à M. Dominique Gavillet, Président de la Commission financière qui donne lecture du rapport de la commission financière. Selon la loi sur les communes, la Commune d'Ursy doit établir un budget équilibré. A vu des différents points énoncés, une augmentation du taux des impôts est nécessaire afin d'obtenir l'équilibre budgétaire. En conclusion, la Commission financière donne un préavis favorable à l'augmentation du taux de la contribution immobilière de 1,75‰ à 2,5‰ selon la proposition du Conseil communal.

Discussion :

M. Robert Magnin demande pourquoi il a été annoncé que certaines personnes morales ne paient pas d'impôt.

M. le Syndic précise qu'il ne s'agit pas des personnes morales en général, mais des fondations, lesquelles ne paient pas l'impôt sur les personnes morales. En revanche, elles ne sont pas exonérées de la contribution immobilière.

M. Claude Baudois maintient sa proposition pour augmenter la contribution immobilière de 1,75‰ à 2,0 ‰

M. le Syndic rappelle avant le vote que nous avons un amendement soit :

- 1) Modification du taux de contribution immobilière de 1,75‰ à 2,0 ‰

Conformément à l'art. 15 RELCo, nous allons procéder de la manière suivante pour les votes.

- 1) La proposition du Conseil communal est soumise en premier au vote.
- 2) Lorsque la proposition du Conseil communal obtient la majorité des voix, les autres propositions ne sont plus soumises à l'assemblée.
- 3) Lorsque la proposition du Conseil communal n'obtient pas la majorité des voix, on vote selon la même procédure sur les autres propositions.

Décision :

Modification du taux de contribution immobilière de 1,75‰ à 2,5‰

VOTE :	OUI	137	NON	149	Abstentions	22
---------------	------------	------------	------------	------------	--------------------	-----------

- ✓ La modification du taux de contribution immobilière de 1,75‰ à 2,5‰ est refusée

Décision :

Amendement no 1 : modification du taux de contribution immobilière de 1,75‰ à 2,0‰

VOTE :	OUI	170	NON	97	Abstentions	27
---------------	------------	------------	------------	-----------	--------------------	-----------

- ✓ La modification du taux de contribution immobilière de 1,75‰ à 2,0‰ est acceptée à la majorité des voix exprimées

Au terme du point 4 de l'ordre du jour, M. le Syndic remercie pour la confiance témoignée. Le budget 2026 doit être corrigé suite au vote du taux de la contribution immobilière. Il propose de passer au point 6 de l'ordre du jour.

6. Approbation du règlement sur la détention et l'imposition des chiens

En préambule, M. le Syndic rappelle que la commune dispose d'un délai de deux ans depuis la fusion pour refaire tous les règlements communaux. Pour la plupart, il s'agit de modifications mineures dues à des modifications de base légale ou de petits ajustements. Les règlements ne seront pas lus dans leur intégralité, ceux-ci étant à disposition sur le site internet de la commune ou auprès de l'administration communale.

M. le Syndic passe la parole à M. Didier Dutoit, Conseiller communal, pour la présentation de ce point à l'ordre du jour.

M. Didier Dutoit présente les principales modifications par rapport à l'ancien règlement communal d'Ursy, soit les articles 8, 9, 11, 12, 14, 18, 20. Concernant le montant de l'impôt l'ancien règlement précisait un montant de CHF 50.00 par chien et par année. Le nouveau règlement propose un montant de CHF 100.00 au maximum par chien et par année. La compétence est ainsi donnée au Conseil communal pour fixer le montant de la taxe mais au maximum à CHF 100.00.

Préavis de la commission financière :

La parole est donnée à M. Valérie Carrel, membre de la Commission financière qui donne lecture du préavis de la commission financière. « En vertu du mandat qui nous a été confié, nous avons examiné le règlement concernant la détention et l'imposition des chiens qui vient de vous être proposé, plus particulièrement l'article 12. En conclusion, la Commission financière donne un préavis favorable et invite l'Assemblée communale à approuver ledit règlement tel que présenté.

Discussion :

La parole n'est pas demandée.

Décision :

VOTE :	OUI	244	NON	9	Abstention	21
---------------	------------	------------	------------	----------	-------------------	-----------

- ✓ Le nouveau règlement sur la détention et l'imposition des chiens est approuvé à la majorité des voix exprimées.

5. Budget 2026

5.1 Budget compte de résultats

Pour la présentation détaillée du compte de résultats, M. le Syndic passe la parole à M. Julien Ronce, vice-Syndic et responsable des finances. Le budget 2026 a été corrigé en tenant compte de la décision prise ce soir concernant le taux de la contribution immobilière.

Budget compte de résultats 2026

Libellé	Charges en CHF	Produits en CHF
Administration générale	1'556'763.50	377'228.10
Ordre et sécurité publics, défense	517'923.00	174'150.00
Formation	7'419'560.30	842'102.40
Culture, sport et loisirs	862'693.55	275'051.00
Santé	2'335'755.25	24'170.80
Prévoyance sociale	2'762'885.35	112'950.00
Trafic et télécommunications	1'277'965.50	204'723.50
Protection de l'environn. et aménag. du territoire	2'058'335.00	1'989'325.00
Economie publique	146'880.00	0.00
Finances et impôts	580'330.75	15'318'606.85
Totaux	19'519'092.20	19'318'307.65
Excédent de charges		200'784.55

M. Julien Ronce explique les principales variations :

Administration générale :

Nouvelle dépense : achat d'un scanner Swissvote, installation et maintenance

Traitement et jetons du Conseil communal : adaptation des vacations selon la charge de travail du 1^{er} semestre 2025

Nouvelle dépense : formation des conseillers communaux, certification Swiss Leaders

Nouvelle dépense : achat de cartes de la commune pour les nouveaux habitants

Nouvelle dépense : changement de la centrale téléphonique

Nouvelle dépense : changement des ordinateurs plus compatibles Windows 11 et mise en place d'un logiciel Multibanking

Nouvelle dépense : nouveau logiciel sur Urbanus pour le plan financier

Nouvelle dépense : tapis d'entrée bâtiment Route de Moudon 5, entrée rez inférieur – réfection peinture route d'Oron 4 (AES) – mise aux normes de la main courante route d'Oron 4 (AES)

Ordre et sécurité publics, défense :

AGR : Service officiel des curatelles : augmentation de la charge liée régionale

Amortissements planifiés bâtiment, diminution des coûts

Dispositif sanitaire en cas d'événements majeurs, diminution des coûts

Formation :

Ecole enfantine, augmentation de la charge liée cantonale

2025 : charges du cirque et dès 2025, retour avec l'organisation des camps scolaires

Salaires du personnel AES : augmentation des charges en raison de l'engagement de personnel formé selon les directives du SEJ

Nouvelle dépense : brevet fédéral de responsable d'équipe dans les organisations sociales et médico-sociales pour notre responsable AES

Nouvelle dépense : carnet d'heures à prix préférentiel pour l'utilisation de l'application MonPortail.ch

M. Brigitte Vocat : constate que les coûts de l'accueil extrascolaire augmentent. Pense qu'il n'est pas nécessaire d'avoir autant de personnel formé.

M. le Syndic : oui, il s'agit d'une exigence du Service de l'enfance et de la jeunesse SEJ

Culture, sport et loisirs :

Nouvelle dépense : don à la Revue d'Ursy et à la fête des foins

Nouvelle dépense : reprise de l'entretien des terrains de football par la commune

Santé :

Participation aux homes médicalisés régionaux : charge liée régionale du RSG

Charges nouvelles selon le canton de Fribourg (PAFE), financement aux prestations complémentaires AI, aux prestations complémentaires AVS

Service sociale : aide matérielle et repas à domicile, participation de l'Etat 20 % au lieu de 40 %. Conséquence du PAFE

Prévoyance sociale :

-

Trafic et télécommunications :

Participation aux dépenses relatives au trafic régional, charge liée cantonale

Protection de l'environnement et aménagement du territoire :

Nouvelle dépense : formation de surveillant pour le réseau d'eau potable pour 2 personnes de l'exploitation

Nouvelle dépense : élaboration du nouveau règlement sur l'eau potable

Nouvelle dépense : élaboration du nouveau règlement sur le traitement des eaux usées

Nouvelle dépense : traitement des eaux usées, participation communale à l'EMB, nouvelle STEP à Lucens

Traitement des eaux usées : prélèvement à la réserve au bilan pour équilibrer le compte à 100 % comme le demande la loi

Nouvelle dépense : gestion des déchets : locations d'un compacteur pour le papier et d'une benne à déchets urbains à Montet

Nouvelle dépense : entretien des ruisseaux par des entreprises externes

Nouvelle dépense : cimetière, désaffectation du cimetière et préparation pour des tombes cinéraires

Economie publique :

-

Finances et impôts :

Adaptation des taux d'imposition de 77 % à 89 %

Adaptation du taux de la contribution immobilière de 1.75 ‰ à 2.0 ‰

Augmentation de la participation cantonale à l'impôt sur les véhicules, produit cantonal

Subside de fusion, produit cantonal unique, CHF 77'000.00

M. le Syndic remercie M. Julien Ronce pour la présentation du budget 2026.

Discussion :

La parole n'est pas demandée.

5.2 Budget compte des investissements

M. le Syndic donne connaissance des investissements proposés pour 2026.

Désignation	Charges en CHF	Produits en CHF
Crédit d'engagement pour la mise en conformité des arrêts de bus à Montet-Glâne	50'000.00	
Crédit d'engagement pour l'aménagement d'un trottoir à la Route des Roches à Vauderens	295'000.00	
Crédit d'engagement pour l'aménagement d'un Ecopoint à la déchetterie à Montet-Glâne	132'000.00	
Crédit d'engagement rénovation salle communale Ursy	70'000.00	
Crédit additionnel aménagements routiers centre village Ursy	35'000.00	
Crédit additionnel pour l'harmonisation du plan d'aménagement local (PAL)	30'000.00	
Total	612'000.00	

5.2.1 Crédit d'engagement pour la mise en conformité des arrêts de bus à Montet-Glâne

Pour la présentation de cet investissement, M. le Syndic donne la parole à M. Didier Dutoit, Conseiller communal en charge du projet.

Conformément à la loi fédérale sur l'égalité pour les handicapés (LHand), les arrêts de bus doivent être mis en conformité. Le projet de mise en conformité a été mis à l'enquête publique par le Canton. La participation communale s'élève à environ 21 % du coût total estimé des travaux. Le solde est à la charge du Canton.

Demande de crédit d'engagement :

Coût CHF 50'000.00

Financement : emprunt

Durée de l'engagement : amortissement de 2.5 % sur 40 ans

Charges annuelles

Amortissement 2.5 % CHF 1'250.00

Intérêts 3 % CHF 1'500.00

Total CHF 2'750.00

Délai de réalisation : 2026-2027

Préavis de la commission financière :

La parole est donnée à Mme Valérie Carrel, membre de la Commission financière qui donne lecture du préavis. Après examen, la commission financière émet un préavis favorable et invite l'Assemblée communale à accepter la proposition de demande de crédit d'engagement ainsi que son financement.

Discussion :

M. Philippe Mesot demande à quelle date ces arrêts de bus ont été aménagés.

M. le Syndic précise que, bien que ces arrêts de bus soient relativement récents, les normes ont évolué et qu'ils ne sont désormais plus adaptés aux bus des TPF.

M. Philippe Mesot estime qu'il existe d'autres arrêts de bus qui devraient être considérés comme prioritaires.

M. le Syndic indique qu'il serait possible d'élaborer des projets pour l'ensemble des arrêts de bus, mais que cela engendrerait des coûts importants. Il précise que ce projet a été initié par le Canton et qu'il est toutefois évident que d'autres arrêts devront également être mis aux normes à l'avenir.

Mme Monique Richoz demande quels sont les arrêts de bus concernés.

M. le Syndic répond qu'il s'agit de ceux situés au bas du village.

Mme Sarah Pochon s'interroge sur le fait que le financement soit prévu par un emprunt.

M. le Syndic explique que la commune procède à des emprunts groupés, et non spécifiquement pour cet investissement. Il ajoute que l'autorisation de l'assemblée est néanmoins nécessaire afin de pouvoir solliciter ce financement par un emprunt.

Décision :

VOTE :	OUI	213	NON	10	Abstentions	15
---------------	-----	-----	-----	----	-------------	----

- ✓ La demande de crédit d'engagement pour la mise en conformité des arrêts de bus à Montet-Glâne est acceptée à la majorité des voix exprimées.

5.2.2 Crédit d'engagement pour l'aménagement d'un trottoir à la Route des Roches à Vauderens

M. le Syndic donne la parole à M. Didier Dutoit, Conseiller communal en charge du projet, pour la présentation de cet investissement.

Dans le cadre du projet de construction de logements et de villas sur la parcelle 1055 RF, située à Vauderens, le Conseil communal souhaite profiter des synergies engendrées par ce chantier pour procéder à l'aménagement d'un trottoir le long de la route des Roches. La

réalisation de ce trottoir vise à améliorer la sécurité des usagers, notamment des piétons, sur ce tronçon actuellement dépourvu d'aménagement piétonnier.

Demande de crédit d'engagement :

Coût CHF 295'000.00

Financement : emprunt

Durée de l'engagement : amortissement de 2.5 % sur 40 ans

Charges annuelles

Amortissement 2.5 % CHF 7'375.00

Intérêts 3 % CHF 8'850.00

Total CHF 16'225.00

Délai de réalisation : 2026-2027

Préavis de la commission financière :

La parole est donnée à M. Ludovic Bürgi, membre de la Commission financière qui donne lecture du préavis. La commission financière demande d'accepter cette proposition de demande de crédit d'engagement ainsi que son financement.

Discussion :

M. Thierry Quittner De Vagfalvi demande si une étude a été réalisée afin de se limiter à un simple marquage au sol, à l'instar de ce qui a été fait à Promasens.

M. le Syndic répond que, pour certaines routes, un simple marquage par une ligne jaune peut effectivement suffire.

M. Didier Dutoit précise qu'une étude a été menée par un bureau d'ingénieurs et que la solution proposée est celle qui a été retenue par le Conseil communal.

Mme Catherine Conus relève qu'il existe déjà un chemin pour les piétons dans le quartier.

M. le Syndic confirme ce point, tout en précisant qu'il s'agit d'un arrangement de nature privée, pour permettre aux enfants de se rendre à l'arrêt de bus en toute sécurité.

Décision :

VOTE :	OUI	176	NON	19	Abstention	37
---------------	------------	-----	------------	----	-------------------	----

- ✓ La demande de crédit d'engagement pour l'aménagement d'un trottoir à la Route des Roches à Vauderens est acceptée à la majorité des voix exprimées.

Au vu de l'heure avancée et du fait que de nombreux citoyens ont déjà quitté la salle, M. le Syndic propose de reporter à une prochaine assemblée l'approbation des investissements prévus aux points 5.2.3 à 5.2.6 de l'ordre du jour.

Budget 2026 – récapitulation des investissements :

✓ Investissements reportés	CHF	7'185'774.55
✓ Investissement 2026 votés	CHF	345'000.00
Total	CHF	7'530'774.55

5.3 Rapport et préavis de la commission financière

La parole est donnée à Mme Chantal Charrière, membre de la Commission financière qui donne lecture du rapport. En résumé, la commission financière invite les citoyennes et citoyens présents à approuver les budgets 2026 tels qu'ils ont été présentés.

Discussion :

La parole n'est pas demandée.

5.4 Approbation

Budget compte de résultats 2026 : excédent de charges de CHF 200'784.55

Budget compte des investissements 2026 : excédent de charges de CHF 7'530'774.55

VOTE :	OUI	191	NON	19	Abstentions	17
---------------	------------	-----	------------	----	--------------------	----

- ✓ Les budgets du compte de résultats et du compte des investissements 2026 sont approuvés à la majorité des voix exprimées

M. le Syndic propose de clore l'Assemblée et de reporter les points 5.2.3, 5.2.4, 5.2.5, 5.2.6, 7, 8, 9 et 10 à une prochaine assemblée.

Au nom du Conseil communal, M. le Syndic remercie l'assemblée pour la confiance témoignée.
M. le Syndic invite tous les participants à rester quelques instants pour partager le verre de l'amitié.

L'assemblée est close à 00:05 heures.

Le Syndic :


Philippe Dubey

La Secrétaire :


Marie-Claude Conus